



2018

Catalogue des formations



Fédération départementale des chasseurs des Alpes de Hte Pce
BP 9027 – 04990 DIGNE-LES-BAINS CEDEX 9
Tél. : 04.92.31.02.43 - Fax : 04.92.32.28.39
Courriel : fdc04@chasseurdefrance.com
Web : www.fdc04.com

Formation préalable à l'examen du permis de chasser



Dates : six sessions

1. Théorie : mercredi 31 janvier – Pratique : mardi 13 au jeudi 15 février,
2. Théorie : mercredi 14 mars – Pratique : mardi 27 au jeudi 29 mars,
3. Théorie : mercredi 30 mai – Pratique : lundi 4 au mercredi 6 juin,
4. Théorie : mercredi 4 juillet – Pratique : lundi 16 au mercredi 18 juillet,
5. Théorie : mercredi 22 août – Pratique : mercredi 5 au vendredi 7 septembre,
6. Théorie : mercredi 26 septembre – Pratique : lundi 8 au mercredi 10 octobre.

Durée :

Théorie : ½ journée

Pratique : ½ journée

Lieu :

Théorie : siège de la Fédération – ZA Ste Colombe – 04660 Champtercier

Pratique : Le Poët (05)

Prix : gratuit

Public : tout public à partir de 14 ½ ans.

Les candidats ne pourront se présenter à l'examen du permis de chasser qu'à partir de 15 ans.

Objectif : préparer les futurs chasseurs à l'examen du permis de chasser

Programme

Théorie : présentation d'armes et de munitions, examen blanc relatif à la faune sauvage et ses habitats, la chasse, les lois et règlements concernant la police de la chasse et la protection de la nature, l'emploi des armes et des munitions.

Pratique : parcours de chasse simulé avec tir à blanc, transport d'une arme dans un véhicule, tir à l'arme à canons basculants ou semi-automatique avec cartouche à grenaille sur plateaux d'argile, tir à l'arme à canon rayé sur sanglier courant en situation de chasseur posté en battue.

Nombre de participants maximum : <ul style="list-style-type: none">• Théorie : 30• Pratique : 8 par ½ journée.	Intervenant : Fédération départementale des chasseurs des A. H.-P.
	Responsable de la formation : Gérard AUTRIC

Dossier d'inscription :

A demander à la Fédération des chasseurs en téléphonant au 04.92.31.02.43
ou à télécharger sur www.fdc04.com.

Formation à la chasse accompagnée



Dates :

1. jeudi 19 juillet
2. lundi 20 août

Durée : 1/2 journée

Lieu : Le Poët (05)

Prix : gratuit

Public : tout public à partir de 14 ½ ans.

L'accompagnateur doit être titulaire du permis de chasser depuis cinq ans au moins et ne jamais avoir été privé du droit d'obtenir ou de détenir un permis de chasser par décision de justice.

L'autorisation de chasser accompagné ne pourra être délivrée au participant qu'à partir de 15 ans révolus.

Objectif : obtenir l'autorisation de chasser accompagné (le bénéficiaire ne pourra alors chasser qu'en présence d'un accompagnateur mentionné dans l'autorisation, dont le permis de chasser doit être validé et dont l'assurance doit couvrir sa responsabilité civile pour cet accompagnement).

Délivrance d'une attestation valable un an.

Programme

Rappel des règles qui encadrent la pratique de la chasse accompagnée.

Présentation d'armes et munitions.

Evolution sur un parcours de chasse simulé avec franchissement d'obstacles et tirs à blanc, en présence du futur accompagnateur.

Nombre de participants maximum : 10 par demi-journée	Intervenant : Fédération départementale des chasseurs des A. H.-P.
	Responsable de la formation : Gérard AUTRIC

Dossier d'inscription :

A demander à la Fédération des chasseurs en téléphonant au 04.92.31.02.43 ou à télécharger sur www.fdc04.com.

Formation pour la chasse à l'arc



Date : samedi 19 mai

Durée : 1 journée

Lieu : siège de la Fédération – ZA Ste Colombe – 04660 Champtercier

Prix : gratuit

Public : la formation peut être suivie avant ou après l'obtention du titre permanent du permis de chasser. Néanmoins, pour pratiquer la chasse à l'arc, il faut avoir sur soi : son permis de chasser, sa validation en cours de validité, son assurance "chasse", son attestation de participation à une formation à la chasse à l'arc. Il convient aussi de respecter les contraintes spécifiques au matériel.

Objectif : acquérir les connaissances permettant au chasseur à l'arc de manipuler et d'utiliser un arc de chasse dans des conditions de sécurité optimales.

Délivrance d'une attestation pour la chasse à l'arc.

Programme

Théorie : nomenclature, définitions particulières, choix du matériel employé à la chasse, tir instinctif et tir en viseur, anatomie et zone vitale à atteindre, procédés de chasse, législation, sécurité.

Pratique : monter un arc, mesurer le band, trouver la longueur de flèche correspondant à l'allonge du tireur, tester l'aiguillage d'une lame et aiguiser une lame, régler la combinaison arc-flèche-tireur, tir sur cible, recherche au sang.

Nombre de participants maximum : 25	Intervenants : Fédération départementale des chasseurs des A. H.-P. Amicale des chasseurs à l'arc des Alpes de Hte Provence Union nationale pour l'utilisation des chiens de rouge
	Responsable de la formation : Gérard AUTRIC

Dossier d'inscription :

A demander à la Fédération des chasseurs en téléphonant au 04.92.31.02.43 ou à télécharger sur www.fdc04.com.

Formation pour l'agrément des piégeurs



Date : mercredi 2 et jeudi 3 mai

Durée : 16 heures (2 journées)

Lieu : siège de la Fédération – ZA Ste Colombe – 04660 Champtercier

Prix : gratuit

Public : tout public à partir de 15 ans.

L'agrément ne peut toutefois être délivré qu'aux personnes âgées de plus de 16 ans.

Objectif : acquérir les connaissances nécessaires à la pratique du piégeage et obtenir l'agrément préfectoral de piégeur agréé.

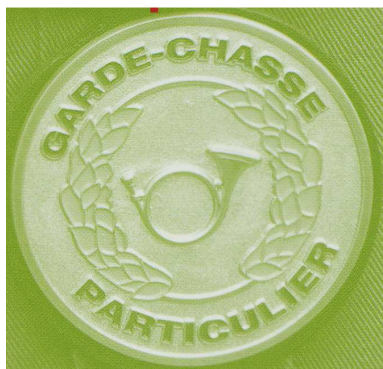
Programme

Théorie : connaissance des espèces recherchée, des différents types de pièges, réglementation, mesures propres à diminuer les souffrances des animaux capturés, test d'application des connaissances.

Pratique : manipulation des pièges.

Nombre de participants maximum : 30	Intervenants : Fédération départementale des chasseurs des A. H.-P. APAAHP (Association des piégeurs agréés des A. H.-P.)
	Responsable de la formation : Gérard AUTRIC

Formation pour devenir garde-chasse particulier



Date: mercredi 6 juin, mardi 12 juin et jeudi 14 juin

Durée: 3 journées

Lieu: siège de la Fédération – ZA Ste Colombe – 04660 Champtercier

Prix: gratuit

Public: tout titulaire du permis de chasser âgé de plus de 18 ans et proposé par un territoire de chasse situé dans les A. H. –P.

Objectif: acquérir les connaissances nécessaires en vue d'obtenir l'arrêté de reconnaissance d'aptitude technique pour devenir garde-chasse particulier assermenté d'un territoire.

Programme

Module 1: notions juridiques de base, droits et devoirs des gardes particuliers (10 heures).

Module 2: police de la chasse (8 heures).

Nombre de participants maximum : 20	Intervenant: Office national de la chasse et de la faune sauvage
	Responsable de la formation: Dominique MELLETON

Formation «hygiène de la venaison»



Date: vendredi 19 octobre

Durée: 1/2 journée

Lieu: siège de la Fédération – ZA Ste Colombe – 04660 Champtercier

Prix: gratuit

Public: responsables d'associations de chasse dans les A. H.-P., responsables de battue, chasseurs adhérents de la Fédération départementale des chasseurs des A. H.-P.

Objectif: devenir référent habilité à effectuer l'examen initial du gibier prélevé.

Remise d'un certificat de participation.

Programme

Réglementation, hygiène et cession du gibier, technique d'éviscération, reconnaissance des principales anomalies pathologiques et parasitaires, réseau SAGIR

Nombre de participants maximum : 30	Fédération départementale des chasseurs des A. H.-P.
	Responsables de la formation: Vincent BORRELLY et Rémi CLEMENT

Formation à la sécurité en battue



Date : vendredi 12 ou 19 octobre

Durée : 1 journée ou 1/2 journée

Lieu : soit Le Poët (05) soit le siège de la Fédération – ZA Ste Colombe – 04660 Champtercier

Prix : gratuit

Public : responsables d'associations de chasse dans les A. H.-P., responsables de battue, chasseurs adhérents de la Fédération départementale des chasseurs des A. H.-P.

Objectif : organiser une chasse collective dans des conditions optimales de sécurité.

Remise d'un certificat de participation

Programme

Organisation des battues et sécurité, responsabilités pénale et civile de l'organisateur d'une battue, causes des accidents, manipulation d'armes.

Nombre de participants maximum : 30	Fédération départementale des chasseurs des A. H.-P.
	Responsable de la formation : Gérard AUTRIC

Demande d'inscription à une formation 2018

Thème	Cocher la case appropriée
Agrément des piégeurs	
Garde-chasse particulier	
Hygiène de la venaison	
Sécurité en battue	
Pour la formation préalable à l'examen du permis de chasser, à la chasse accompagnée et à la chasse à l'arc : contacter la Fédération au 04.92.31.02.43 ou télécharger le dossier sur www.fdc04.com	

Pièces à joindre :

- copie de la carte nationale d'identité du candidat en cours de validité, recto/verso,
- copie du permis de chasser du candidat (sauf pour la formation des piégeurs),
- pour la formation complémentaire à l'arc : attestation pour la chasse à l'arc,
- pour les mineurs : autorisation du représentant légal,
- une enveloppe timbrée et libellée au nom et à l'adresse du candidat (deux enveloppes pour la formation des piégeurs).

**A renvoyer dûment complété et accompagné des documents ci-dessus à :
Fédération départementale des chasseurs – BP 9027 – 04990 Digne-les-bains cedex 9**

Madame Monsieur (cocher la case qui vous concerne)

Votre nom de naissance :

Votre nom d'usage ⁽¹⁾ :

Vos prénoms :

Votre date de naissance: ___/___/_____

Votre ville de naissance (et pays si vous êtes né à l'étranger) :
.....

Adresse :
.....

Code postal: ___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___

Commune:

Téléphone fixe : ___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___

Téléphone portable: ___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___

Adresse électronique: @

Société de chasse:

Fait à le ___/___/_____ Signature:

⁽¹⁾ Nom d'usage: nom de l'époux(se), veuf(ve), divorcé(e), nom de l'autre parent accolé au nom de naissance

mande d'inscription à une formation 2018

Thème	Cocher la case appropriée
Agrément des piégeurs	
Garde-chasse particulier	
Hygiène de la venaison	
Sécurité en battue	
Pour la formation préalable à l'examen du permis de chasser, à la chasse accompagnée et à la chasse à l'arc : contacter la Fédération au 04.92.31.02.43 ou télécharger le dossier sur www.fdc04.com	

Pièces à joindre :

- copie de la carte nationale d'identité du candidat en cours de validité, recto/verso,
- copie du permis de chasser du candidat (sauf pour la formation des piégeurs),
- pour la formation complémentaire à l'arc: attestation pour la chasse à l'arc,
- pour les mineurs : autorisation du représentant légal,
- une enveloppe timbrée et libellée au nom et à l'adresse du candidat (deux enveloppes pour la formation des piégeurs).

A renvoyer dûment complété et accompagné des documents ci-dessus à :
Fédération départementale des chasseurs – BP 9027 – 04990 Digne-les-bains cedex 9

Madame Monsieur (cocher la case qui vous concerne)

Votre nom de naissance :

Votre nom d'usage ⁽¹⁾ :

Vos prénoms :

Votre date de naissance : ___/___/_____

Votre ville de naissance (et pays si vous êtes né à l'étranger) :

.....

Adresse :

.....

Code postal : ___/___/___/___/___/___/___/___

Commune :

Téléphone fixe : ___/___/___/___/___/___/___/___

Téléphone portable : ___/___/___/___/___/___/___/___

Adresse électronique :@.....

Société de chasse :

Fait à le ___/___/_____ Signature :

⁽¹⁾ Nom d'usage: nom de l'époux(se), veuf(ve), divorcé(e), nom de l'autre parent accolé au nom de naissance